Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est

Québec

CIBLE

CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT,
BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

Attentes signifiées 2015-2016

À l'attention des directeurs adjoints du CISSS ME

DRHCAJ

Septembre 2015

A : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES DIRECTEURS ADJOINTS DÉCOULANT DES ATTENTES SIGNIFIÉES À LA PDG PAR LE MINISTÈRE

1. Stabiliser l'offre de service lors d'une réorganisation en mettant à contribution les cadres intermédiaires;

2. Organiser les services sous sa direction adjointe, s'il y a lieu, afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux services pour sa clientèle fixées par le ministère;

3. Planifier, organiser, diriger et contrôler la mise en place des services de sa direction alignée sur le plan stratégique du ministère 15-20, en collaboration avec le directeur;

4. Assurer le respect du cadre budgétaire pour les services offerts et participer aux efforts de réduction de ce dernier;

5. Administrer ses budgets en fonction des programmes et services établis afin de protéger les clientèles vulnérables la santé publique, excluant tout recours à la permutation budgétaire;

6. Mettre en place la structure organisationnelle de sa direction adjointe en respectant les règles émises par le ministère en cohérence avec les autres secteurs de sa direction et de l'organisation, garantir une planification des RH et prioriser les personnes en stabilité d'emploi avant de procéder à de nouvelles embauches ou à la titularisation de personnel occasionnel;

7. Mettre en œuvre des corridors d'accès et des collaborations avec les autres CISSS de la Montérégie ou avec tout autre établissement du réseau pour assurer la continuité et le développement intégré des services;

8. Réaliser les engagements issus de l'entente de gestion 15-16 pour ses secteurs d'activités et transmettre les informations pour le calcul des indicateurs ou autres informations requises par le ministère.

9. Collaborer à tous nouveaux engagements ou nouvelles directives émises par le ministère;

B : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES DIRECTEURS ADJOINT EN LIEN AVEC LEUR FONCTION DE GESTION

10. Contribuer activement à la construction de la nouvelle identité du CISSS de la Montérégie-Est;

11. Élaborer le plan de travail d'intégration des services et de développement de ceux-ci incluant des objectifs de travail;

12. Assurer la supervision régulière des cadres et/ou employés sous son autorité, s'il y a lieu;

13. Mettre en place une structure de gestion efficiente à tous les niveaux hiérarchiques sous sa responsabilité, afin d'assurer la transmission de l'information adaptée aux différentes responsabilités professionnelles de chacun des cadres et des employés;

14. Assurer une gestion performante et l'équilibre budgétaire des secteurs sous sa responsabilité et contribuer aux cibles du taux d'encadrement au 31 mars 2017;

©DRHCAJ, CISSS ME 2015

CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

15. Élaborer un plan de développement professionnel correspondant à ses besoins, le soumettre à son PDG, PDGA ou DGA et mettre en œuvre les moyens pour atteindre les résultats;

C : ATTENTES SPÉCIFIQUES SELON LA DIRECTION CONCERNÉE

16. Assurer le déploiement du plan d'accès ou l'actualisation du cadre ou des cadres de référence ou des protocoles en lien avec sa responsabilité spécifique du directeur adjoint;

17. Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les cibles visées par l'entente de gestion 15-16;

D : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES DIRECTEURS EN LIEN AVEC LES PRATIQUES DE GESTION EN AMÉLIORATION CONTINUE ET LE LEAN MANAGEMENT

18. Incarner une gestion axée sur le client et placer l'expérience des clients au cœur des processus décisionnels dans sa direction;

19. Appliquer un système de gestion structuré, axé sur l'amélioration continue des processus;

20. Pratiquer une gestion méthodique et inciter les cadres à standardiser les processus;

21. Pratiquer une gestion qui responsabilise le personnel et favoriser une communication transparente.

22. Participer ou assurer la participation de son personnel, le cas échéant, à des projets d'amélioration continue pour son ou ses secteurs d'activités.

Catherine Lemay, Présidente-directrice générale adjointe 02.06.15

©DRHCAJ, CISSS ME 2015

CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS